



Section de Meurthe et Moselle

COMPTE RENDU CHSCT EXTRAORDINAIRE CHALNOT 09 SEPTEMBRE 2014

SI CHALNOT M'ETAIT CONTE

Alors que les représentants de Solidaires finances s'attendaient à un CHSCT constructif, une autre organisation syndicale se servait de cette tribune pour attaquer le Directeur de la DIRCOFI EST et certaines organisations syndicales dans une liminaire dont voici un extrait:

«Concernant le risque d'effondrement du parking jouxtant l'immeuble Chalnot, il est regrettable que tous les sachants (Directeur de la DIRCOFI et certaines OS) n'aient pas pris leurs responsabilités en informant l'ensemble des représentants du CHSCT, dès lors qu'aucune expertise n'ait été levée en terme de sécurité des agents.»

Le directeur incriminé et les autres OS se sont élevés contre ce tissu d'inexactitudes. Aux auteurs de cette liminaire, les représentants de Solidaires finances, non rancuniers, offrent ce déroulé des événements avec leurs dates certaines.

Historique des événements :

- 13/06/2014 après midi : information orale à la responsable RHB de la DIRCOFI EST par l'Assistant de prévention de la Douane qu'il y a un problème de fissure au niveau du parking.
- 15/06/2014 : la DIRCOFI prend le problème en main, alerte le Délégué M. DORA ainsi que la DG du problème. Constatation sur place avec les Douanes.
- 18/06/2014 : Information des 4 OS de la DIRCOFI EST du problème (Solidaires, CGT, CFDT et UNSA). Réaction de Solidaires Finances Publiques : appel du 18 juin au DIRCOFI pour connaître l'ampleur du danger (qui selon lui ne serait pas sérieux).
- 19/06/2014 : tract de Solidaires Finances Publiques DIRCOFI EST pour mettre en garde la direction en cas d'effondrement et saisine par Solidaires Finances 54 du président du CHSCT au sujet de CHALNOT.
- 23/06/2014 : message de Cecile Michon, secrétaire du CHSCT, envoyé à M. Claudon, copie à Patrick Duhem et à Nathalie Wach, secrétaire animatrice du CHSCT dont copie ci-dessous.
 - « Monsieur,
 - Suite au message de P. Duhem, je vous fais part des informations que j'ai eues ce matin, lors d'une séance de CHSCT de la Moselle, à laquelle participe la DR des Douanes, qui occupe 2 étages de l'immeuble Chalnot.
 - Le syndic de l'immeuble a demandé une expertise à propos des fissures (importantes) qui se sont fortement accentuées dernièrement, ce qui rend une partie du parking inutilisable.
 - Les occupants attendent ce rapport pour décider de travaux d'étayage des murs au sous-sol. »
- 25/06/2014 : la DIRCOFI réceptionne de la DDFIP 54 (reçu le 24) le rapport de l'expert Heisser Veernet qui date du 20 mai . . .
- CHS CT 57 du 24 juin 2014 : le sujet de Chalnot est évoqué par la Douane.
- 26/06/2014 : CDAS 54 extrait de la liminaire de Solidaires Finances :
 - «Par ailleurs, nous sommes aussi étonnés que l'information concernant un petit problème de dalles de béton dans le sous-sol du bâtiment Chalnot ne nous ait pas été communiquée. Nous espérons cette fois-ci que nos experts verront le problème à la loupe et non à la louche. Selon les informations communiquées, une partie du parking souterrain sera condamnée pendant une année pour expertise.»

Compte rendu du CDAS de Solidaires Finances:

«Pour clôturer la séance, une délégation des représentants des personnels est allée constater de visu les fissures grandissantes et inquiétantes du parking souterrain de l'immeuble le Chalnot. Nous avons regretté que l'expertise

relevant ces risques n'ait pas été communiquée aux organisations syndicales. En tous cas, nous pouvons certifier que la partie du parking concernée sera condamnée, étayée tous les 50 cm et ce, sur une longueur de 15 mètres.»

- Déménagement maintenu les 26 et 27 juin par le DIRCOFI avec ordre aux déménageurs de ne pas se stationner sur l'esplanade, la délégation à l'action sociale ayant déménagé les 23 et 24 juin.

- La SAFI (Service des Affaires Financières et Immobilières), antenne immobilière de Strasbourg, s'est rendue sur place après convocation de la DIRCOFI EST fin juin et a constaté qu'il fallait étayer.

- 01/07/2014 : 46 étais espacés de 45 cm sont installés, déviation de la circulation des agents, condamnation de la porte d'entrée principale et entrée par l'issue de secours avec sonnette, digicode, boîte aux lettres.....

- 16/07/2014 : AG des copropriétaires de l'immeuble (45% privé et 55% Etat) a décidé que des recherches sur les fondations devaient être faites par l'entreprise FONDASOL puis de désigner un bureau d'études pour savoir quelle solution peut être apportée.

NOTA : Le désordre ne porte pas sur l'immeuble lui-même mais sur la dalle, sous les espaces verts, qui glisse de la poutre qui lui sert de support. Les étais compensent ce glissement

Lors de la visite du 9 septembre dans les parkings condamnés, nous avons constaté que des carottages étaient effectués dans la dalle inférieure. A noter que cette dalle n'a qu'une épaisseur de 5cm. Les places de stationnement sont condamnées pour une durée de 18 mois sans solution de substitution.

Délégation des services sociaux : le Chalnot ou la maison du bonheur ... nous l'avons prédit !

« Gaston y'a le téléphone qui sonne mais y'a jamais personne qui y répond ».

En effet, à ce jour, nos collègues de la délégation sont aux abonnés absents.

Dans la mesure où la délégation ne peut être rattachée à aucune structure « accueillante » (Douanes ou DIRCOFI), elle ne bénéficie donc pas des moyens techniques élémentaires à son fonctionnement (téléphone, fax, autocom, machine à affranchir, interphone ...) et cerise sur le gâteau, n'a pas droit à l'entretien de ses locaux. Bienvenue à « la Maison du Bonheur ».

Malgré de nombreuses interventions à la Centrale, rien ne bouge ...

Suite à cet immobilisme volontaire de la Centrale et des Directeurs concernés, les représentants de SOLIDAIRES, CFDT et CGT ont présenté en lecture une motion intersyndicale au Comité national de l'action sociale (CNAS) du 3 juillet

« Le monde appartient aux optimistes, les pessimistes ne sont que des spectateurs » de François Guizot. »

Cet extrait de notre compte-rendu du CDAS du 26/06/2014 reflète exactement les aléas de l'installation des services sociaux au Chalnot. Nous avons pu constater que la «Maison du Bonheur» s'est transformée en Fort Boyard : sonnette, digicode, parcours du combattant pour accéder aux locaux. Par exemple, la sonnette des Douanes carillonne à la Direction de Metz, espérons qu'elle ne réveille pas le directeur interrégional dans son logement de fonction !

Aujourd'hui, le déroulement de ce CHSCT nous laisse dubitatif, mais peut-être est-ce vous autres représentants du personnel qui êtes nerveux à l'approche des élections? Si tel est le cas, rassurez-vous, à l'ouverture des urnes, il y aura belles lorettes que tout le monde aura oublié ces échanges épistolaires. Mais, foin de tout cela, nous souhaitons conclure en citant une camarade que nous respectons.

«Nous avons parfois des différences de point de vue; pour autant, cela ne nous empêche pas de mener des combats Pour ma part, je considère que le respect des positionnements de chacun doit prévaloir.» Alors, nous vous disons à bientôt, car nous savons que nous nous retrouverons bientôt côte à côte unis au sein des mêmes combats dans l'intérêt de tous les agents.

Questions diverses :

Les représentants de Solidaires Finances ont rappelé au Président du CHSCT, M. SAILLARD, nouvellement nommé dans ces fonctions, que dans le domaine de la prévention des risques, l'abaissement du seuil d'encaissement en numéraire à 300 € pour les caissiers était une ineptie. Nous avons rappelé que le rôle régalié de la DGFIP est de recouvrer les impôts et taxes. Nous avons également regretté que cette mesure légale n'ait fait l'objet d'aucune publicité. L'administration a répondu que seul 10 à 15% des contribuables étaient concernés par cette mesure. Nous avons précisé que cette population était aussi la plus fragile car exposée à la précarité. Face à cette mesure qui devrait sécuriser les agents, pour nous, c'est seulement une question de coût de transport de fonds. La sécurité des agents n'est qu'un alibi dans ces périodes de restrictions budgétaires. D'ailleurs, nous sommes toujours dans l'attente des sommes engagées pour le transport de fonds. Si pour Vespasien, l'argent n'avait pas d'odeur, pour la DGFIP, l'argent n'est plus en odeur de sainteté.